



DOSSIER DE BOURSE DE COLLEGE

publié le 16/10/2020

DOSSIER DE BOURSE DE COLLEGE

La date limite de constitution des dossiers de bourses a été repoussée par le Ministère au 4 novembre 2020 minuit au lieu du 15 octobre.

Pour les parents qui n'ont pas fait actuellement la demande, vous avez 2 possibilités **pour constituer le dossier** :

- ▶ par les Téléservices
- ▶ ou **en contactant le collège** (mail : ce.0170387d@ac-poitiers.fr ou par téléphone : 05.46.02.83.43) pour constituer le dossier papier

Ce message ne concerne pas les parents ayant déjà reçu la notification de bourse.

La Direction



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.